

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2022

Présents : Mmes LAGUT Martine, REBOULET Florence, BODIGER Marcelle, Mrs PAPEAU Jean-Claude, DOCHIER Franck, HUGUES Maurice, MONNET Jean-Michel, GARNIER Christian, GERMAIN Christophe, MONICO Fernando, BURCET Richard, REGAL François

Absent Excusé : Mr TERRY Christian

Absent : Mr GIVET Laurent

Secrétaire de séance : Mr BURCET Richard

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 18h00

1 – APPROBATION COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le CM à l'unanimité des membres présents approuve le compte rendu du conseil municipal du 26 septembre 2022.

2 – GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A L'ÉLABORATION DES SCHEMAS COMMUNAUX DE DÉFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (SCDECI) ET LE SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SIEH

CONSIDERANT :

- la durée de validité des offres relatives à l'élaboration des SCDECI de 6 mois à compter du 7 mars 2022, prolongé de 3 mois, soit jusqu'au 7 décembre
- le rapport d'analyse des offres,
- le vote à l'unanimité de la commission d'appel d'offres en date du 21/06/2022 relatif à l'attribution des marchés pour la réalisation des schémas communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie au bureau d'études Naldéo pour le lot n°1 pour un montant de 88 933,75 euros H.T. et au groupement ARTELIA/ATEAU pour le lot n°2 pour un montant de 94 165,33 euros H.T.
- la non fourniture dans les délais par ARTELIA des pièces à jour tel que demandées à l'article 8.5 du règlement du consultation et l'attribution de ce fait du marché au candidat arrivé n°2 dans le classement soit Naldéo.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'attribution des marchés d'études pour la réalisation des schémas communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie au bureau d'études Naldéo pour le lot n°1 pour un montant de 88 933,75 euros H.T.
- APPROUVE l'attribution du lot 2 à l'entreprise NALDEO pour un montant de 103 156,50 euros H.T., conformément aux dispositions de l'article 8.5 du règlement de consultation et suite à la non fourniture des pièces prévues à ce même article par la société ARTELIA qui était arrivée en tête du classement des offres.
- AUTORISE le représentant du mandataire, le SIEH, à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires à la poursuite de la procédure d'attribution des marchés relatifs à la réalisation des schémas communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie,
- AUTORISE le Maire et les représentants de la commune au sein de la commission de suivi du groupement de commande à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution des prestations envisagées conformément aux dispositions de la convention de groupement de commande.

3 – SIGNATURE AVEC LA RÉGION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX AIDES AUX ENTREPRISES PAR LES COMMUNES

Madame le Maire rappelle le dispositif d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente, dispositif en lien avec la Région.

Une convention doit être signée avec la Région pour permettre d'intervenir de manière coordonnée et complémentaire en matière d'aides auprès des entreprises en s'inscrivant dans

le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Adopté.

4 – ONF : PROPOSITION D'ETAT D'ASSIETTE POUR LA CAMPAGNE 2023

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. FONTON de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après
- 2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 3 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations
							Vente pub.	Vente pub. UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré	Délivrance		
20-21	IRR-AMEL	1630	10.79	2023	2023		X			X		Vente Pub	Vente de gré à gré pour le feuillu

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente

5 – RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2021 DU SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Madame le Maire présente le rapport d'activité 2021 du S.I.D au conseil municipal qui en prend acte.

6 – CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF MULTIGRADE

Mme Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Conformément au Code général de la fonction publique notamment ses articles L332-8 et suivants, ces emplois sont par principe occupés par des fonctionnaires mais peuvent, par exception, être occupés par des contractuels,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif ou adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (en fonction de la situation de la personne recrutée) en raison des nécessités de service et du bon fonctionnement de celui-ci,

Mme le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif ou adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ou adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, permanent à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaire.

La nature des fonctions sera précisée par une fiche de poste remise à l'agent à son arrivée,

7 – TARIFS LOCATION TABLES ET CHAISES ANNÉE 2023

Le CM décide de maintenir les tarifs suivants pour les locations des tables et chaises :

Location de table : 5 € la table

Location de chaises : 0,50 € la chaise

Une caution de 60 € par table prise et 60 € pour la location des chaises sera demandée au loueur.

Le CM décide de maintenir les tarifs pour les locations des tables et chaises.

8 – TARIFS LOCATION DES SALLES 2023 :

Le CM décide d'augmenter les tarifs pour l'année 2023 :

Salle de réunion sous la mairie :

Salle gratuite pour les petites réunions

Location de la salle pour des réunions de formations à 60 € par jour plus 25 € par journée supplémentaire.

Location de la salle pour 1 jour nettoyage compris à 120 €

Location de la salle pour 2 jours consécutifs, nettoyage compris à 160 €

Location de la salle pour demi-journées de location à but non lucratif à 40 €

Location de la salle pour demi-journées de location à but lucratif à 70 €

Une caution de 1000 € sera demandée

Location salle des fêtes :

Personne habitant la Commune : 150 €

Supplément pour location du lendemain : 70 €

Personne extérieure à la Commune 350 €

Supplément pour location du lendemain 150 €

Associations communales 1^{ère} location annuelle : Gratuite

Locations suivantes : 150 €

Associations intercommunales avec Crépol

1^{ère} location annuelle : 120 €

Locations suivantes : 210 €

Traiteurs ou autres associations : 450 €

Les jours suivants : 200 €

Demi-journée de location des particuliers 80 €

Demi-journée d'utilisation du bar

Commerçants et associations extérieurs 80 €

Demi-journée d'utilisation du bar

Pour les associations locales gratuite

Nettoyage effectué par les usagers lors de demi-journée d'utilisation

Nettoyage 120 €

Chauffage 200 €

Caution 1 500 €

Caution propreté extérieur 300 €

Les associations de Crépol auront 1 salle gratuite par an.

Le Comité d'animation de Crépol aura 3 salles gratuites par an.

Dans tous les cas les associations et le comité d'animation paient le nettoyage et le chauffage si utilisée.

9 – TARIF DROIT DE PLACE DE STATIONNEMENT COMMERCES AMBULANTS 2023

Le CM décide de maintenir le droit de place à 65 € pour l'année 2023.

10 – TARIF DROIT DE PLACE CAMION PIZZAS 2023

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant du droit de stationnement pour les camions pizzas et de l'utilisation de l'électricité de la commune si besoin. Elle propose d'augmenter le forfait d'électricité en cas d'utilisation. Le CM

- FIXE le droit de stationnement à 260 € par an, pour un stationnement par semaine, payable en totalité à la date de l'installation, plus un forfait électricité de 100 €/an si utilisation de l'électricité de la commune.

- FIXE le droit de stationnement à 400 € par an, pour deux stationnements par semaine, payable en totalité à la date de l'installation, plus un forfait d'électricité de 180 €/an si utilisation de l'électricité de la commune.

11 – BUDGET : DÉCISION MODIFICATIVE : VIREMENTS DE CRÉDITS

Mme le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit d'un montant de 560 € du compte 022 : « Dépenses imprévues fonctionnement » au compte 7391171 « dégrèvement taxe foncière sur propriété non bâties en faveur des jeunes agriculteurs » : 460 € et compte 739223 « Fonds national de péréquation » : 100 €.

Le CM approuve ce virement de crédit.

12- CÉRÉMONIE ET REPAS DU 11 NOVEMBRE :

La cérémonie du 11 novembre aura lieu au monument aux morts au cimetière, le RDV est fixé à 11 heures. Cette cérémonie sera suivie par le traditionnel repas du 11 Novembre à la salle des fêtes à partir de 12h.

13- Colis de Noël :

Les personnes qui ne participent pas au repas du 11 Novembre se verront remettre un colis distribué par des membres du CM. Si toutefois, ces personnes ne souhaitent pas recevoir de colis, le montant sera reversé à une association.

14 – QUESTIONS DIVERSES :

- Désignation d'un correspondant « Incendie et secours » : Mr PAPEAU Jean-Claude
- Lecture du courrier de Mme DUC Adeline
- Lecture du mail de Mme BOISSIEUX Annie
- Vœux 2023 : le 15 janvier
- Préparer le Crépol Infos
- Proposition d'achat de nouvelles guirlandes de Noël : Présentation devis
- Pose des guirlandes de Noël prévu le 03/12 : Prévoir la location de la nacelle
- Fuite sur la toiture de l'ancienne école : procéder à un état des lieux et prévoir devis
- Rendez-vous avec Mr Cuillerier des Finances Publiques le mardi 08 novembre à 9h00 pour point finance

CLÔTURE DE LA SÉANCE : 21h30

Secrétaire de Séance,

Le Maire,